



**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES INGENIEURS DU GENIE SANITAIRE  
SEANCE DU 28 mai 2018  
RELEVÉ DE DECISIONS**

**Participants :**

**« Administration » :**

Yvon BRUN (sous-directeur DRH, président), Joëlle CARMES (DGS), Julien MEJANE (IGAS), M. BRESSOT, Nadine DAN (cheffe de bureau des personnels administratifs de catégorie A, DRH), Nadine WEISSLEIB (directrice du Pôle VSS, ARS IdF), Sylvie DRUGEON (responsable du Pôle santé-environnement, DD Paris, ARS IdF)  
*DRH bureau gestionnaire* : Emmanuelle BURGEI (cheffe de bureau SD2 C, Isabelle JOYEUX-GUEDELHA (gestionnaire)

**SYNAPSE :**

**Jean-Claude DENYS. Excusés : Isabelle PLAISANT, Bernard PIOT, Eric PASCAL**

**SNIGS :**

Jean-Louis SOLET, Bruno FABRES, Catherine BOUTET, Aurélie THOUET, Aurélie DE MONPEZAT, Moïna DROUODE

En préambule, SYNAPSE lit la **déclaration** jointe et demande qu'elle soit annexée au CR.

Réponses de Yvon BRUN :

- **Mutations et recrutements** : Les administrations sont contraintes par les orientations gouvernementales, qui ont introduit un objectif pluri-annuel de réduction des effectifs de 2,5% ; ce qui peut conduire à des baisses d'effectifs disparates entre les directions. Ces contraintes ont perturbé les opérations de mutations et compliqué les choix à opérer par les ARS en matière de recrutement.
- **Programme "Action Publique 2022"** : Des réflexions sont en cours, qui devraient déboucher sur des décisions et orientations dans les prochaines semaines ; en particulier sur les compétences des CAP
- **RIFSEEP** :
  - o Des discussions sont en cours avec la DGAFP, qui souhaite aligner le régime des primes des IGS sur celui des IASS. La DRH du ministère de la Santé plaide et défend un régime spécifique pour les IGS, au même titre que pour les PHISP et les MISP ;
  - o La DRH invite à lui signaler les situations où il serait constaté l'attribution de primes sur des critères arbitraires, notamment lors de l'affectation d'agents nouvellement recrutés.
- **Fonctionnement du bureau SD2C** : Les difficultés de fonctionnement rapportées sont imputables à des difficultés relationnelles survenues au sein du bureau. Les recrutements sur les postes vacants de chef de bureau, d'adjoint au chef de bureau et de chef de section devraient permettre de consolider le bureau à l'automne 2018.

Réponses de Joëlle CARMES :

- **Revue des missions en Santé-Environnement** : En novembre 2017, un groupe de travail a été constitué par le SGMAS, auquel a été associée la DGS. Dans ce cadre, la DGS a sollicité un avis juridique sur la faisabilité de certaines réformes envisagées.

Ces derniers mois, le SG MAS a demandé aux DG ARS de formuler des propositions. A ce titre, JJ COIPLLET, chargé de piloter la démarche, a constitué sous-groupes de travail sur les thématiques SE, VSS et PPS. Les propositions ont été rendues et présentées aux directeurs de DSP, puis aux DG ARS, qui les ont validées la semaine dernière. La démarche consiste à obtenir une validation politique formelle des propositions de réforme, qui conduiront à de profondes modifications législatives et réglementaires. A ce stade, même si la DGS n'a pas encore été formellement saisie par le SGMAS, la sous-direction SDEA anticipe et examine les conséquences des réformes proposées.

Concernant la Revue des Missions, le groupe de travail semble avoir recyclé certaines propositions émanant du rapport « Lopez » (2013) : externalisation des missions, contrôle de 2<sup>ème</sup> niveau, transfert de missions vers les collectivités territoriales... Ainsi que le transfert de tout ou partie des polices sanitaires de l'Etat dans les ARS, pour déconnecter les ARS des préfectures.

SYNAPSE appelle la vigilance du ministère de la Santé et de la DGS sur les orientations stratégiques futures, qui émergeront du Comité « CAP 22 », et viseront à repenser les métiers et les modes d'action publique. Toutes les spéculations étant permises à ce stade, des orientations opposées pourraient émerger, consistant à recentrer les missions régaliennes autour des préfets.

SYNAPSE s'exprimera sur la base des propositions définitives de la revue des missions, dès qu'elles seront officielles.

Il est clairement établi que le train de réforme se fait au pas de course, dans un délai très contraint.

**Point 1** - Le PV de la CAP du 17 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

**Point 2** – Bilan des mouvements 2017

Correspond à des affectations intervenues en 2017:

- suite à affectation après avis favorable de la CAP sur poste publié à la BIEP à la date de la CAP
- suite à classement par la CAP mutation, publication du poste à la BIEP et avis favorable du directeur d'accueil.

| NOM - Prénom        | Nature du mouvement                          | Affectation d'origine                                    | Affectation obtenue                                   | Date d'affectation |
|---------------------|--|--|---|--------------------|
| CHARBONNEL Julien   | Réintégration                                | Ministère de l'Intérieur<br>Préfecture des Côtes-d'Armor | ARS Bretagne<br>DD du Finistère                       | 01/09/2017         |
| DROUGARD Corinne    | Mutation - Article 60                        | DGS  | ARS Ile-de-France<br>DD des Yvelines                  | 01/01/2017         |
| FECHEROLLE Julien   | Mutation                                     | ARS Auvergne - Rhône-Alpes<br>DD de la Savoie            | ARS Occitanie<br>DD du Gers                           | 01/09/2017         |
| GERMONNEAU Philippe | Réintégration                                | INVS   | PNA<br>ANSP CI Aquitaine                              | 01/08/2017         |
| GIRARD Delphine     | Mutation<br>Même résidence<br>administrative | ARS Ile-de-France<br>Paris                               | DGS - EA 1  | 16/08/2017         |
| HEYMAN Christohe    | Mutation                                     | ANSP - CI Hauts-de-France                                | ARS Hauts-de-France<br>Lille                          | 01/10/2017         |
| MAISONNY Marc       | Mutation                                     | ARS Auvergne - Rhône-Alpes<br>DD de la Loire             | ARS Auvergne - Rhône-Alpes<br>Lyon                    | 01/03/2017         |
| MARGUERON Thomas    | Mutation                                     | AS Océan Indien<br>DD de Mayotte                         | ARS Nouvelle Aquitaine<br>DD des Pyrénées-Atlantiques | 01/09/2017         |
| PEROUEL Myriam      | Mutation<br>Même résidence<br>administrative | DGS  | ASN<br>Siège  | 01/03/2017         |
| TOLLEC Laurine      | Mutation                                     | DGS  | ARS Bretagne<br>Rennes                                | 21/08/2017         |

**Point 3**- Examen des opérations de mouvement 2018

Nombre total de demandes reçues : 16 correspondant à 29 vœux

3 demandes de ré-intégration, suite à détachements

1 demande de prise en charge

Très faible **nombre de postes d'IGS publiés** et proposés à la mutation : **2**

ARS Bourgogne Franche-Comté ; DGS (VSS)

### **3-1 Mutations obtenues**

VOINIER Marie-Alix affectée à l'ARS Bourgogne Franche-Comté (Dijon ou DD Côte-d'Or) – affectation d'origine : ARS ARA (DD Allier)

Poste restant vacant : DGS (VSS)

### 3-2 Classement sur postes

Les agents, qui ont fait le vœu de mutation sur des postes non publiés, sont classés sur la résidence administrative souhaitée, à l'exception de 2 personnes qui ont eu un avis défavorable de la CAP pour un éventuel mouvement en 2017 aux motifs suivants :

- profil jugé inadapté par l'ARS d'accueil ;
- < 2 ans sur son poste et sa résidence administrative actuelle.

Classement sur résidences administrative en l'absence de poste :

*Les pratiques de gestion ont conduit à classer certains collègues, avec mutation envisageable (en cas de vacance de poste) reportée de quelques mois, pour atteindre l'échéance de la durée de 2 années effectives sur le poste actuel*

| Résidence administrative demandée            | Nom -Prénom                 | classement |
|--|-----------------------------|------------|
| ARS NA Bordeaux ou DD de la Gironde          | BOUSQUET Mathilde           | 1/2        |
|  | FALIU-JANS Jeanne           | 2/2        |
| ARS NA DD de la Charente- Maritime           | TERRIEN Hervé               | 1/2        |
|  | MAISON Dominique            | 2/2        |
| ARS NA DD de la Corrèze                      | RASSELET Mathilde           | 1/1        |
| ARS NA- DD Dordogne                          | RASSELET Mathilde           | 1/1        |
| ARS NA – DD Pyrénées Atlantique              | DONATTI Virginie            | 1/1        |
| ARS ARA - DD du Puy-de-Dôme                  | LAMAT Christel              | 1/2        |
|  | LUBRYKA Sandrine            | 2/2        |
| ARS ARA - DD de la Haute-Savoie              | CHEMIN Florence             | 1/3        |
|  | DONATTI Virginie            | 2/3        |
|  | MAISON Dominique            | 3/3        |
| ARS Bretagne Rennes ou DD d'Ille-et-Vilaine  | CANESSE Cécile              | 1/1        |
| ARS Centre-Val de Loire - Orléans            | BOURGEOIS-SCHEMOUL Caroline | 1/1        |
| ARS CVL – DD d'Indre-et-Loire                | BOURGEOIS-SCHEMOUL Caroline | 1/1        |
| ARS CVL – DD du Loir-et-Cher                 | BOURGEOIS-SCHEMOUL Caroline | 1/1        |
| ARS Occitanie Montpellier ou DD de l'Hérault | Frédéric Jourdain           | 1/2        |
|  | ZUMBO Betty                 | 2/2        |
| ARS Occitanie – DD des Hautes-Pyrénées       | REBEILLE Florence           | 1/1        |
| ARS Hauts-de-France Lille ou DD du Nord      | DERHILLE Céline             | 1/1        |
| ARS Normandie Caen ou DD du Calvados         | JAOUEN Audrey               | 1/1        |
| ARS Normandie – DD de l'Orne                 | JAOUEN Audrey               | 1/2        |
|  | GROSSIER Pascal             | 2/2        |
| ARS PdeL – siège ou DD44                     | TERRIEN Hervé               | 1/2        |
|  | CANESSE Cécile              | 2/2        |
| ARS PdeL – DD du Maine-et-Loire              | GROSSIER Pascal             | 1/1        |
| ARS PdeL – DD de la Mayenne                  | JAOUEN Audrey               | 1/1        |
| ASN Nantes                                   | CANESSE Cécile              | 1/1        |

#### Point 4 - Promotion par liste d'aptitude du corps des IES au corps des IGS

Nombre d'agents remplissant les conditions (4ième échelon IPES): 95

Nombre de propositions : 12

Nombre de postes à pourvoir : 2 par liste d'aptitude (art4 D n°90-973) et 2 par examen professionnel

Un consensus a été trouvé entre les OS et l'Administration, qui a consisté à rechercher une bonne articulation entre l'accès au 3ième grade GRAFé et la promotion IGS, au mieux des intérêts indiciaries de chacun des agents proposés.

#### Sont promus par liste d'aptitude dans le corps des IGS pour l'année 2018 :

1- Christine VIGNON

2- Eric BEMBEN

Liste complémentaire : Denis PANNETIER